

Séance du 23 mai 2018

L'an deux mil dix-huit le vingt-trois mai à partir de 20 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le quinze mai, s'est réuni en séance ordinaire, dans les conditions prescrites par la loi en mairie de Kédange-sur-Canner sous la présidence de Monsieur Jean KIEFFER, Maire.

Présents : Jean KIEFFER, Marc WEITTEN, Marie-Thérèse FREY, Franck CORPLET, Chantal AUBURTIN, Christian KLEIN, Patricia SEMINERIO, Aïda ACKERMANN, Jean-Marc LECHANTRE, Agnès DEMMER, Stéphane LEFEBVRE.

Excusés : Alain ANTOINE procuration à Franck CORPLET, Nathalie PEREZ procuration à Stéphane LEFEBVRE.

Secrétaire de séance : Jean-Marc LECHANTRE.

Le quorum étant atteint, le Conseil siège valablement.
Le procès-verbal de la séance du 28 mars 2018 est adopté à l'unanimité sans observation.

L'ordre du jour est définitivement adopté :

- (1) Modification simplifiée du PLU : nouvelle organisation de la consultation**
- (2) Subventions 2018 aux associations**
- (3) Admission en non-valeur**
- (4) Prêt relais pour l'extension de l'école**
- (5) Décision Budgétaire N°1 du BP 2018**
- (6) Attribution de travaux pour l'installation d'un afficheur**
- (7) Attribution de travaux pour la création d'un drainage de la mairie**
- (8) Attribution de travaux pour le renforcement de la vidéo-protection**
- (9) Attribution de travaux pour l'entretien des locaux scolaires**
- (10) Contrat d'entretien des chaudières**
- (11) Régularisation foncière rue du collège**
- (12) Régularisation foncière rue des moulins**
- (13) Médiation préalable obligatoire (MPO)**
- (14) Règlement européen de protection des données**
- (15) Convention avec la société AXA**
- (16) Tarification des services périscolaires**
- (17) Dossier de subvention de la bibliothèque**
- (18) Coordonnateur communal pour le recensement 2019**

L'ordre du jour est abordé :

(1) Modification simplifiée du PLU : nouvelle organisation de la consultation

Après avoir entendu le rapport du Maire relatif au projet de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte le contenu du dossier de consultation et le nouveau calendrier prévisionnel de consultation, à l'unanimité :

23 mai 2018 conseil municipal définissant les modalités de consultation portées à la connaissance du public par avis affiché en mairie et publié dans la presse à compter du 25 mai 2018, au moins 8 jours avant la consultation ;

2 juin 2018 début de la mise à disposition du public du dossier de consultation ;

3 juillet 2018 fin de la mise à disposition du public du dossier de consultation ;

4 juillet 2018 conseil municipal pour bilan de la mise à disposition et approbation de la modification

5 juillet 2018 transmission au contrôle de légalité.

(2) Subventions 2018 aux associations

Après avoir entendu l'Adjoint en charge de la vie associative, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer les subventions suivantes au titre de 2018 pour un montant total de **7 430,00 €** :

Amicale des Sapeurs-pompiers 1500€, U.N.C. 250€, Association SCANNER 300€, Association Donneurs de sang 350€, CEP 1800€, Comité des Fêtes 900€, Foyer Rural 800€, Gymnastique Volontaire Kédangeoise 700€, La Boule Kédangeoise 200€, Association de Pêche kédangeoise 200€, A.P.E. 300€, Volley club 100€, l'Echiquier de la forêt 30€, à l'unanimité.

(3) Admission en non-valeur

Considérant qu'un débiteur de 280,00€ au titre de la fréquentation du service de la restauration scolaire a fait l'objet d'un procès-verbal de carence concluant à l'irrecouvrabilité. Après avoir entendu le rapport du Maire relatif à la situation de l'intéressé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte l'admission en non-valeur de la créance au niveau du Budget Primitif, dit qu'un mandat de 280,00€ sera établi au compte 6541, à l'unanimité.

(4) Prêt relais pour l'extension de l'école

Après avoir entendu le rapport du Maire relatif au projet d'extension de l'école pour la rentrée de septembre 2018 dont le montant prévisionnel des travaux, hors mobilier, s'établit à 170 800,00 € HT soit 204 960,00 € TTC, portant proposition de réaliser un emprunt relais auprès de la Caisse d'Epargne, d'un montant de cent-cinquante mille euros (150 000 €), pour une durée de 1 an aux taux fixe de de 0,55%, à échéance annuelle des intérêts et remboursement du capital à l'échéance, avec commission d'intervention de 200 €, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide d'accepter cette offre et autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette opération, à l'unanimité.

(5) Décision Budgétaire N°1 du BP 2018

Après avoir entendu le rapport du Maire relatif aux écritures comptables à passer, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, adopte la Décision Budgétaire Modificative N°1 du BP 2018 comme suit, à l'unanimité :

Investissement :

Dépenses

Article 21311 Hôtel de ville	+30 000 €
Article 2315 opération 27 réseaux et voirie.....	+70 000 €
Article 2315 opération 36 extension de l'école.....	+40 000 €
Article 2315 opération 51 vidéo protection.....	+10 000 €

Recettes

Article 1641 emprunt relais.....	+150 000 €
----------------------------------	------------

(6) Attribution de travaux pour l'installation d'un afficheur

Après avoir entendu le rapport de l'Adjoint en charge des travaux relatif à l'installation d'un afficheur 4 rue des écoles, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer ces travaux à la société MAT ELECTRONIQUE pour un montant de 12 468,00 € HT, y compris travaux de génie civil, autorise le Maire à signer le contrat nécessaire à la mise en œuvre de cette décision, et le charge de solliciter la subvention de la CCAM attachée à cette installation, à l'unanimité.

(7) Attribution de travaux pour la création d'un drainage de la mairie

Après avoir entendu le rapport de l'Adjoint en charge des travaux relatif au projet de création d'un drainage pour assainir le sous-sol de l'hôtel de la mairie le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer ces travaux à la société WZ CONSTRUCTIONS pour un montant de 20 195,51 € HT, et autorise le Maire à signer le contrat nécessaire à la mise en œuvre de cette décision, à l'unanimité.

(8) Attribution de travaux pour le renforcement de la vidéo-protection

Après avoir entendu le rapport de l'Adjoint en charge des travaux relatif à la vidéo-protection des containers du Point d'Apport Volontaire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer ces travaux à la société ADD SECURITE pour un montant de 3 250,11 € HT, autorise le Maire à signer le contrat nécessaire à la mise en œuvre de cette décision, et le charge de déposer un dossier de demande de subvention en préfecture, à l'unanimité.

(9) Attribution de travaux pour l'entretien des locaux scolaires

Après avoir entendu le rapport de l'Ajointe en charge des affaires scolaires relatif à l'entretien des écoles communales pendant la période estivale, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer ces travaux à la société ACROBRANCHE pour un montant de 3 180,00 € HT, et autorise le Maire à signer le contrat nécessaire à la mise en œuvre de cette décision, à l'unanimité.

(10) Contrat d'entretien des chaudières

Après avoir entendu le rapport de l'Adjoint en charge des travaux relatif à l'offre de contrat d'entretien proposée par la société ENERLOR pour l'entretien du parc des chaudières communales, sur la base du Cahier des Clauses Particulières annexé, pour une durée de 3 ans, du 1^{er} octobre 2018 au 30 septembre 2021, pour un montant TTC annuel de 1892,00 € pour la redevance P2 et de 2382,00 € pour la redevance P3, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de valider ladite offre de contrat, et autorise le Maire à la signer, à l'unanimité.

(11) Régularisation foncière rue du collège

Vu la lettre du Président du Conseil Départemental du 13 novembre 2017 portant accord de principe du Département de régulariser la propriété de la parcelle cadastrée section 3 n°127 apparaissant à la matrice cadastrale comme étant propriété du Département alors qu'il s'agit de fait d'une voie communale.

Vu le procès-verbal d'arpentage du 16 février 2018 portant morcellement de ladite parcelle distinguant le domaine public routier départemental du domaine public communal.

Après avoir entendu le rapport du Maire relatif au projet de régularisation foncière à l'euro symbolique de la partie de parcelle supportant la voie communale, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve ladite régularisation qui s'effectuera par acte de vente administratif après approbation de la Commission Permanente du Conseil Départemental, à l'unanimité.

(12) Régularisation foncière rue des moulins

Après avoir entendu le rapport du Maire relatif au projet de régularisation foncière rue des moulins résultant de l'empiètement sur le domaine privé d'une emprise pour l'euro symbolique, avec l'accord du propriétaire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve ladite régularisation dont les frais d'arpentage seront à la charge de la commune, désigne Maître HARTENSTEIN notaire en résidence à METZERVISSE pour établir l'acte authentique, et autorise le Maire à signer tous actes, documents et pièces relatifs à cette décision, à l'unanimité.

(13) Médiation préalable obligatoire (MPO)

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 25 ;

VU le décret n°2018-101 du 16 février 2018 portant expérimentation d'une procédure de médiation préalable obligatoire en matière de litiges de la fonction publique et de litiges sociaux ;

VU la délibération du Centre de Gestion de la Moselle en date du 11 avril 2018 autorisant le Président du Centre de Gestion à signer les conventions d'expérimentation de la médiation préalable obligatoire avec toutes les collectivités qui auront délibéré avant le 31 août 2018 pour adhérer à cette expérimentation ;

Après avoir entendu le rapport du Maire relatif à l'expérimentation de la médiation préalable obligatoire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de donner habilitation au Centre de Gestion de la Fonction Publique territoriale de la Moselle à exercer la mission de médiateur et d'engager la collectivité dans le processus de l'expérimentation, et d'autoriser le Maire à signer la convention d'expérimentation d'une médiation préalable obligatoire, à l'unanimité.

(14) Règlement européen de protection des données

Après entendu le rapport du Maire relatif au projet d'adhésion au service de mise en conformité avec la réglementation européenne « RGPD », proposé par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Meurthe-et-Moselle avec la mise à disposition de son Délégué à la Protection des Données, la désignation de cet acteur de la protection des données constituant une obligation légale pour toute entité publique, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décidé d'autoriser le Maire à signer la convention de mutualisation avec le CDG54, de prendre et signer tout acte relatif à la présente mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale, de désigner le Délégué à la Protection des Données du CDG54 comme étant le Délégué à la Protection des Données de la commune, de retenir que la participation financière de la commune est fixée à 0,057% de la masse salariale versée aux agents permanents de la collectivité, à l'unanimité.

(15) Convention avec la société AXA

Après avoir entendu le rapport du Maire relatif au projet de convention avec la société AXA intitulé « offre promotionnelle santé communale » portant mise à disposition d'une salle communale selon la tarification en vigueur, pour une réunion d'information des habitants, sans aucune participation de la commune dans l'opération commerciale, ni aucun frais de quelque nature que ce soit, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte ladite convention et autorise le Maire à la signer, à l'unanimité.

(16) Tarification des services périscolaires

Après avoir entendu le rapport de l'Adjoint en charge des Affaires sociales et scolaires, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la tarification des services d'accueil hors temps scolaire, à compter du 1^{er} septembre 2018, à l'unanimité :

Garderie

Jours	Horaires	Tarification
Lundi, mardi, jeudi, vendredi	07H30 à 08H15	3,00 €
Lundi, mardi, jeudi, vendredi	16H00 à 17H00	4,00 €
Lundi, mardi, jeudi, vendredi	16H00 à 18H00	7,00 €
Lundi, mardi, jeudi, vendredi	16H00 à 18H30	8,00 €

Restauration scolaire

Jours	Horaires	Tarification
Lundi, mardi, jeudi, vendredi	11H45 à 13H30	10,00 €

Repas pris à la table commune : 5,00 €

Etude surveillée

Jours	Horaires	Tarification
Lundi, mardi, jeudi, vendredi	16H00 à 17H00	4,00 €

(17) Dossier de subvention de la bibliothèque

Vu la délibération du Conseil Municipal du 28 mars 2018 relatif à la bibliothèque. Après avoir entendu le rapport du Maire relatif au dossier de subvention de la bibliothèque, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de saisir le Président du Conseil départemental par lettre officielle d'une demande de subvention dite « collection de base », d'inscrire ladite subvention au Budget 2018, de transmettre le N° SIRET et le RIB de la commune, à l'unanimité.

(18) Coordonnateur communal pour le recensement 2019

Après avoir entendu le rapport du Maire relatif au recensement des habitants qui aura lieu du 17 janvier au 16 février 2019, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne sur proposition du Maire, Madame Sévrine MORIN en qualité de coordonnateur communal pour sa maîtrise des outils informatiques et sa disponibilité, à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22 heures 30.

Fait et délibéré les jour mois et an susdits.